

## CHARTRE DE DEONTOLOGIE DU BILAN DE COMPÉTENCES

L'action du bilan de compétences impose l'application de principes généraux de l'éthique professionnelle qui sont :

- **Le respect de la personne humaine,**
- **L'indépendance de jugement et d'action,**
- **La confiance réciproque**
- **L'honnêteté,**
- **La neutralité,**
- **Le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).**

### ENGAGEMENTS DE CLAZAÉ RH

CLAZAÉ RH s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes des personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences et à apporter une réponse adaptée aux personnes en situation de handicap.

CLAZAÉ RH s'engage à ne pas outrepasser son rôle et se garde de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.

CLAZAÉ RH s'engage à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.

CLAZAÉ RH s'engage à présenter une offre claire pour les bénéficiaires.

L'ensemble du programme, la méthodologie, l'organisation, la durée, les moyens mis en œuvre, le coût, les objectifs, et l'ensemble des modalités sont présentés sur le site de l'entreprise ([www.clazaerh.com](http://www.clazaerh.com)) et envoyés par mail après la réalisation de l'entretien préalable.

CLAZAÉ RH s'engage à faire intervenir des prestataires qu'il aura préalablement qualifiés pour l'accompagnement à l'élaboration du bilan de compétences et à les suivre au quotidien dans le développement de leur pratique.

Le bilan de compétences comporte 3 phases (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018) et est entièrement personnalisé, notamment en fonction :

- **Des objectifs co-définis avec le bénéficiaire,**
- **Du choix des outils pour l'analyse du parcours et des motivations du bénéficiaire,**
- **De la méthodologie employée.**

Le consentement du bénéficiaire, dans le cadre de l'utilisation d'outils ou de méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles, est recueilli via la signature de sa convention.

CLAZAÉ RH s'engage à proposer une rencontre à 6 mois afin de suivre l'évolution du parcours du bénéficiaire.

La prestation du bilan de compétences doit permettre :

- **D'élaborer avec le bénéficiaire un ou des projets professionnels personnalisés avec un plan d'action concret et des axes de progrès à développer. Ces projets peuvent avoir ou non une dimension formation.**
- **De responsabiliser le bénéficiaire dans le développement des compétences à s'orienter et de le conduire à être acteur de son bilan.**
- **D'accompagner le bénéficiaire pour identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail.**
- **D'apporter au bénéficiaire une information claire sur les métiers et les secteurs en lui mettant à disposition des ressources (digitales, physiques, ...).**
- **La rédaction d'une synthèse remise au bénéficiaire. Ce dernier recevra un document à signer attestant cette remise. Dans ce document sera également précisé le caractère confidentiel de ce support.**
- **D'évaluer (à chaud et à froid) avec le bénéficiaire la qualité de la prestation.**

## **ENGAGEMENTS DES PRESTATAIRES**

- **Compétences professionnelles**

Les prestataires de CLAZAÉ RH possèdent un niveau d'expertise et de connaissance du monde du travail, de ses besoins et de ses évolutions.

Les prestataires de CLAZAÉ RH travaillent en supervision et développent leur pratique professionnelle par des actions de veille et de formation continue.

- **Environnement de travail**

Les prestataires de CLAZAÉ RH proposent un environnement sécurisé et adapté pour répondre aux besoins du bénéficiaire. Les exigences sanitaires sont mises à jour régulièrement.

- **Intégrité**

Les prestataires CLAZAÉ RH sont garants de la confidentialité des échanges écrits et oraux. Aucune information n'est divulguée, sauf accord écrit de la part du bénéficiaire. Les prestataires de CLAZAÉ RH agissent dans un cadre strictement légal. Ils s'engagent à ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.